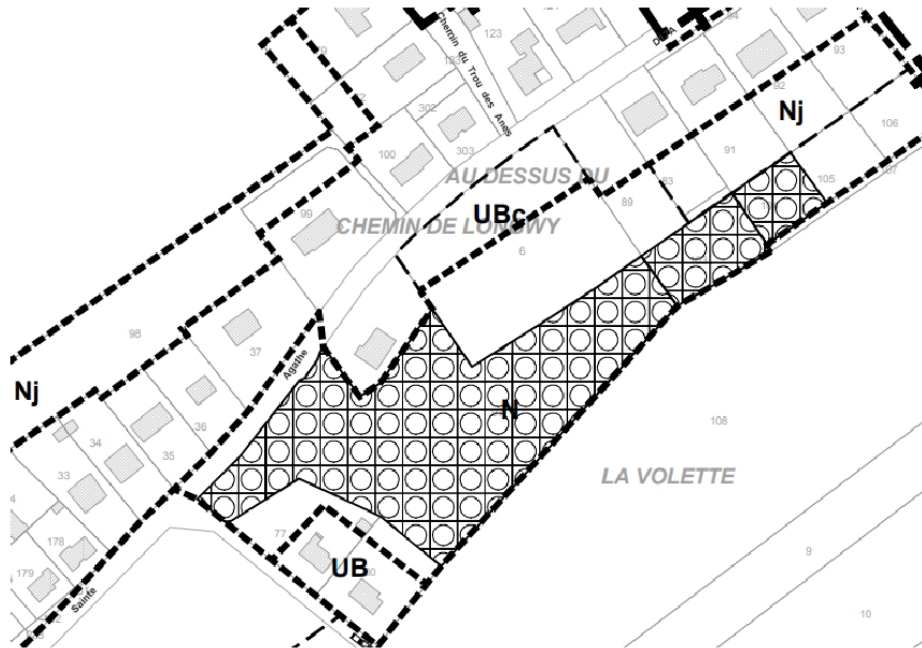


AVIS SCOT Nord 54 pour réunion de PPA dans le cadre de la révision simplifiée du PLU de la commune d'Ugny.

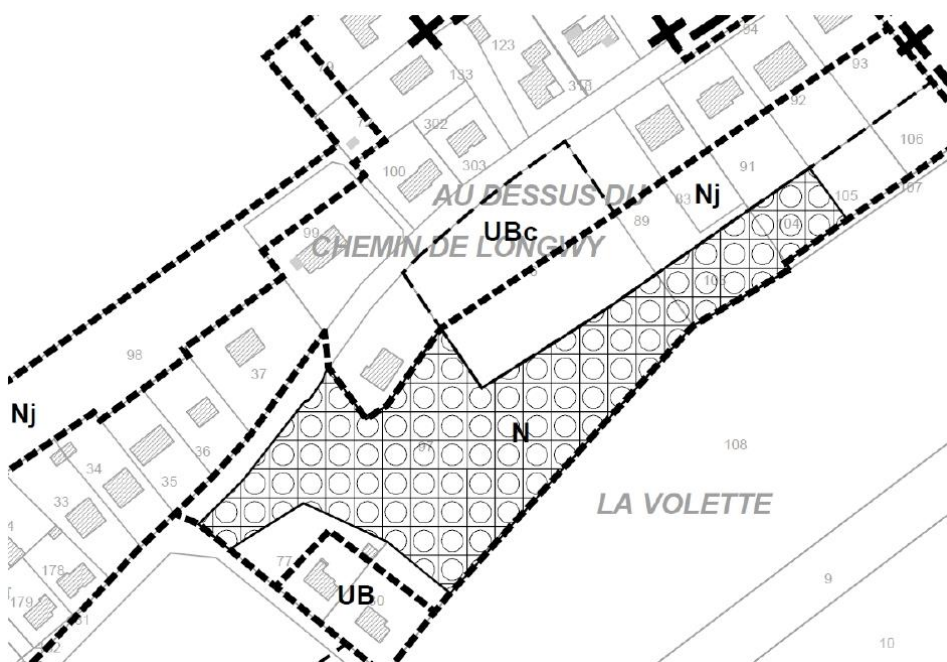
Le SCOT Nord 54 n'a aucune remarque particulière à émettre dans le cadre de la révision simplifiée du PLU de la commune d'Ugny.

Le projet vise à aligner un zonage en profondeur de parcelles afin de permettre la constructibilité de ces dernières en dent creuse et en densité de plus (20 à 27 logements/Ha soit 5 à 6 logements). La zone d'extension de la zone UBc est donc de 0.09 ha sur la zone Nj. Cet approfondissement de la zone permettra également de respecter l'alignement par rapport à la voirie et aux habitations existantes et donc une qualité d'ordonnancement architectural pour le quartier. Le dossier fait état également que l'aléa inondation ne sera pas aggravé par le ruisseau en fond de parcelle.

Avant :



Après :



Il conviendra de rectifier l'OAP du PLU (document mis pour avis) car cette dernière affiche toujours une densité de 15 logements par Ha (4 à 5 logements) et le rapport de présentation de la révision allégée nous informe que la densité sera de 20 à 27 logements en réalisant 5 à 6 logements.